DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNE DE PLOUEGAT MOYSAN

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 029-212901839-20261104-D20260092-DE

Conseil Municipal du mercredi 4 novembre 2026 à 19 heures 00
Délibération N° 2026-0092

L'an deux mil-vingt-six, le mercredi quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Plouégat Moysan légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Adam Phlippe, Maire.

Présents :	ADAM Philippe, CLOAREC Mickaël, FLOCH Emmanuel, JEAN Dominique, LE CALVEZ Maryline, LE DOYEN Yann, LE GALL Jean-François, MELL Yvan Pierre, OMNES Emilie, PICHON Nathalie, PRUYKEMAQUERE Léa, SANTIER Julie.
Absents :	BRETON Joseph, MORE Virgile.
Procurations	MELL Noëmie donne procuration à MELL Yvan Pierre.
Afférents au conseil municipal :	15
Nombre de conseillers en exercice :	tous les conseillers en exercice
Présents :	12 votants et 1 procuration
Date de convocation :	29 octobre 2026
Secrétaire de séance :	LE GALL Jean-François

OBJET : Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi (modification inférieure ou égale à 10% du temps de travail)

Vu le Code général des collectivités territoriales.
Vu le code général de la fonction publique territoriale.
Vu le tableau des emplois.

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'agent des écoles en charge de la garderie périscolaire, de l'entretien des locaux scolaire, de l'aide en classe, titulaire de catégorie C à temps non complet à 32.16/35ème suite à une réorganisation interne.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur Le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de porter à compter du 9 novembre de 32.16/35ème à 31.37/35ème la durée hebdomadaire de travail de l'adjoint technique de Catégorie C en charge de la garderie périscolaire, de l'aide en classe et de l'entretien des locaux.

Décide de valider le tableau des emplois comme suit.

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR CONTRACTUEL ART. 3-3 ❷	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Mairie	Secrétariat de mairie	Rédacteur	Attaché	*OUI*	1	0	TC
	Agence postale et accueil mairie	Adjoint administratif (C1)	Adjoint administratif principal 1ère classe (C3)	*OUI*	1	0	TC

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNE DE PLOUEGAT MOYSAN

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 029-212901839-20261104-D20260092-DE

Conseil Municipal du mercredi 4 novembre 2026 à 19 heures 00
Délibération N° 2026-0092

L'an deux mil-vingt-six, le mercredi quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Plouégat Moysan légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Adam Phlippe, Maire.

Présents :	ADAM Philippe, CLOAREC Mickaël, FLOCH Emmanuel, JEAN Dominique, LE CALVEZ Maryline, LE DOYEN Yann, LE GALL Jean-François, MELL Yvan Pierre, OMNES Emilie, PICHON Nathalie, PRUYKEMAQUERE Léa, SANTIER Julie.
Absents :	BRETON Joseph, MORE Virgile.
Procurations	MELL Noëmie donne procuration à MELL Yvan Pierre.
Afférents au conseil municipal :	15
Nombre de conseillers en exercice :	tous les conseillers en exercice
Présents :	12 votants et 1 procuration
Date de convocation :	29 octobre 2026
Secrétaire de séance :	LE GALL Jean-François

Ecole	Agent des écoles polyvalent	Adjoint technique (C1)	Adjoint technique principal de 1ère classe (C3)	*OUI*	1	0	31.37/35ème
	Agent des écoles polyvalent	Adjoint technique (C1)	Adjoint technique principal de 1ère classe (C3)	*OUI*	1 Contractuel en CDI	0	32.17/35ème
	Agent de restauration scolaire, entretien des locaux et gestion des salles municipales	Adjoint technique (C1)	Adjoint technique principal de 1ère classe (C3)	*OUI*	1	0	25.16/35ème
Services techniques	Ouvrier polyvalent	Adjoint technique (C1)	Adjoint technique principal de 1ère classe (C3)	*OUI*	1	0	TC
	Ouvrier polyvalent	Adjoint technique (C1)	Adjoint technique principal de 1ère classe (C3)	*OUI*	1	0	21H
	Ouvrier polyvalent	Adjoint technique (C1)	Adjoint technique principal de 1ère classe (C3)	OUI	0	1	TC

Le Secrétaire de séance,
Jean-François LE GALL.

Le Maire,
Philippe ADAM.

MAIRIE DE PLOUEGAT-MOYSAN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.